

STRATEGIE SPATIALE DE DEFENSE

Mercredi 9 octobre 2019 – 10h / 16h30

Sciences Po Bordeaux – Salle Touchard

11 allée Ausone | Domaine universitaire
F-33607 Pessac Cedex

10h : Accueil Café

10h15 - 10h45 : Propos introductifs

Général (R) Jean-Marc LAURENT, responsable exécutif de la Chaire Défense & Aérospatial (présentation de la Chaire et introduction du séminaire).

Thomas LECLERC, chercheur de la Chaire Défense & Aérospatial (présentation du cadre et objectifs des travaux de recherche).

10h45 - 12h45 : REGARDS CROISES SUR LES STRATEGIES NATIONALES DE DEFENSE SPATIALE

« La défense spatiale américaine : quelles priorités stratégiques derrière l'objectif de *Space Dominance* ? » - Paul WOHRER, Chargé de recherche Espace à la Fondation pour la recherche stratégique.

Faut-il voir dans l'évolution récente des discours, dans les objectifs annoncés ou implicites, dans les perspectives de réorganisation des institutions, dans les annonces politiques, dans les postures budgétaires ou économiques américaines... l'émergence d'une nouvelle stratégie de défense spatiale ? Quelles en sont les priorités, les éventuels compromis, et les effets politico-militaires recherchés ?

« Les stratégies de défense spatiale chinoise et russe : quelles ambitions sur la scène internationale ? » - Isabelle SOURBES-VERGER, Directrice de recherche au CNRS Centre Alexandre Koyré.

Les ambitions attribuées aux stratégies de défense spatiale de la Chine et de la Russie méritent d'être soigneusement discutées alors qu'elles sont facilement utilisées comme épouvantail par certains experts et décideurs aux Etats-Unis. Quelle place ces puissances spatiales ont-elles sur la scène internationale ? Quelles perceptions développent-elles de la défense spatiale et quelles sont leurs intentions et priorités ? Faut-il reconnaître un objectif de rivalité avec les Etats-Unis, que sous-entend une stratégie de concurrence, ou faut-il qualifier ces stratégies de rupture dans des logiques peut-être plus nationales et régionales que globales ?

« La stratégie française de défense spatiale : enjeux et limites de la défense active » - Colonel Christophe MICHEL, Officier représentant le Commandement de l'espace.

Au lendemain de la diffusion de la stratégie de défense française spatiale, quelles lectures peuvent-être faites des priorités annoncées par la France ? Faut-il y voir une stratégie de dissuasion, une stratégie de puissance, une stratégie de niche ? La France a-t-elle définitivement abandonné la doctrine de la maîtrise de l'espace pour embrasser celle du *Space control* ? Cette stratégie apparait-elle cohérente avec les politiques spatiales de ses partenaires européens et otaniens ?

12h45 - 14h : DEJEUNER (Restaurant 'La Passerelle')

14h - 16h15 : UNE VISION STRATEGIQUE A L'HORIZON 2050

« Démocratisation de l'accès et impact du *New Space* » - Marc VALES, Directeur des programmes spatiaux à Dassault Aviation.

Connecté, dès l'origine, au monde de l'information et du numérique, intrinsèquement lié à la logique des innovations de rupture, le *New Space* implique de nouveaux usages du spatial afin d'utiliser tous les leviers de la société de l'information pour accélérer le développement des capacités technologiques et industrielles. Faut-il voir dans ce bouleversement une source d'opportunité et d'avantages stratégiques pour les Etats qui parviendront à s'en saisir ? Ces derniers doivent-ils également s'en protéger ?

« La redéfinition du milieu et les enjeux de manœuvrabilité » - Béatrice HAINAUT, Division Stratégie de l'Etat-major de l'armée de l'air.

A l'heure de la création d'un commandement de l'espace au sein de l'armée de l'air (future armée de l'air et de l'espace), et face au débat connu de la délimitation des frontières de l'espace, l'évolution du contexte stratégique sera-t-il un élément déclencheur de la redéfinition du milieu spatial ? L'évolution de la manœuvrabilité des engins spatiaux, illustrée par l'actualité récente, sera-t-elle un accélérateur de cette nécessaire redéfinition ?

« Le rôle du droit international : anticipation ou attentisme juridique ? » - Mireille COUSTON, Professeur des universités à l'université Jean Moulin Lyon 3.

A l'heure des stratégies nationales de défense spatiale, des logiques de domination de l'espace, mais également du *New Space* et des ruptures technologiques passées ou à venir, le droit spatial sera-t-il capable d'anticiper, pour encadrer, l'avenir ? Ou tombera-t-il dans une inévitable logique réactionnaire lorsque les déséquilibres et incertitudes actuelles conduiront à des événements générateurs d'irréversibles conséquences ?

16h15 - 16h30 : CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS (Général (R) Jean-Marc LAURENT et Thomas LECLERC)